

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU 17 octobre 2008

L'an deux mille huit et le dix sept octobre à 21 H, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril COTONAT, Maire.

Date convocation: 13/10/2008

Etaient présents : Mmes. DOMERC Valérie. NABOS Sylvie. DUFFAU Eliane. Mrs COTONAT Cyril. TORRENT Georges. BONNEMAISON Jean-Luc. CAZENEUVE Luc. LILLE Franck. ESQUERRA Jean-Michel. QUAGLINI Philippe. LAVILANIE Jacky.

Madame DOMERC Valérie a été élue secrétaire de séance.

➤ Entretien Arbres et fleurs

Intervention de M. Jean LABOURDETTE, en terme de conseils sur la planification à long terme des espaces verts et élagage des arbres aux abords du foyer rural.

Suite à un état des lieux réalisé fin septembre, M. LABOURDETTE préconise l'abattement et l'essouchement du noyer bordant la cantine scolaire ainsi que l'acacia d'Amérique se situant devant l'entrée du cimetière de Saint-Laurent.

Concernant le fleurissement du talus derrière le foyer rural M. LABOURDETTE nous conseille de construire un muret (bas du talus) afin de pouvoir l'enrichir d'une terre meilleure. Il nous conseille également de réfléchir à l'entretien (fréquence, arrosage, taille etc...)

M. Jean LABOURDETTE se propose d'effectuer la taille des murier-platanes délimitant le parking et le terrain de pétanque.

➤ Eglise Saint-Laurent :

Réception de la convention du SIVOM concernant le montage administratif du dossier maîtrise d'ouvrage. Le coût de cette prestation s'élève à 11 336 €.

Réception des honoraires avant projet de l'architecte M.PEDURTHE d'un montant de 3 000 €.

Objectif pour le commencement des travaux de la 1^{ère} tranche : janvier 2009.

La « Fondation du Patrimoine » est en cours de l'élaboration de la convention de souscription. A ce titre, celle-ci nous demande de fournir une maquette du dépliant dans les meilleurs délais.

Un recensement des résidents de la commune et des personnes ayant vécu sur Ladevèze-Rivière mais n'y résidant plus doit être fait.

➤ Décision modificative

Vote par le Conseil Municipal d'une décision modificative permettant de financer l'achat d'un souffleur à dos.

➤ Etude de faisabilité photovoltaïque

Monsieur le Maire nous expose le principe de l'énergie solaire photovoltaïque (production d'électricité par transformation d'une partie du rayonnement solaire grâce à une cellule photovoltaïque).

Le bureau d'étude « TRANSENERGIE SUD » nous propose une étude d'un montant de 3 450,00 €(H.T) portant sur la faisabilité du projet sur le toit du foyer rural.

Financement :

- subvention ADEME : 50%
- subvention Conseil Général : 30%
- à la charge de la commune 20% soit 690,00 € (H.T).

Une délibération est prise à l'unanimité par le Conseil Municipal afin

d'accorder ce devis.

➤ **Bâtiments communaux**

Foyer :

- suite au conseil de l'architecte M. PEDURTHE, la remise aux normes de la cuisine serait moins couteuse en « cuisine type satellite » c'est-à-dire réchauffement des plats. Sous cette forme la DSV n'impose que des matériaux lessivables (mobilier à investir environ 10 000,00€). Un problème se pose quant à l'utilisation de la cuisine type satellite qui ne peut pas être mise à disposition des associations. Cette interrogation remet en question le mode de mise aux normes de la cuisine.

- le coffret électrique derrière le bar de la salle a été mis en conformité par la société ADS.

- l'aménagement d'une pièce fermée pour stocker les outils de valeur de l'employé communal sera réalisé dans le local entretien.

- les anciens tabourets en bois (piètement fer) ont été donné gracieusement à l'Association « Circ'Adour ».

Eglise ST André :

- rénovation de deux vitraux et de la fenêtre de la sacristie sera réalisée par M. GUISE. Le coût des travaux est couvert par l'assurance.

- concernant l'écoulement d'eau le long du mur de l'église (face nord), un contact sera pris auprès des Bâtiments de France afin de connaître les modalités de rénovation sur ce type d'édifice.

Cimetière :

- prévoir de peindre les portails des deux cimetières par l'employé communal.

Logement / Mairie :

- prévoir de peindre les volets des deux appartements et la porte de la mairie par « l'IMPRO Pagès ».

Ecole :

- prévoir de peindre les grilles côté route et le portail de l'école
- les dernières tables d'écoliers non vendues seront mises aux enchères à la salle des ventes d'Auch.

Poubelle :

- achat d'un grillage à sceller sur le muret existant des poubelles.

➤ **Infos diverses**

- La cabine téléphonique située devant le foyer a été enlevée par France Telecom

- EDF a pris en considération l'état de dégradation du poteau électrique situé en face de la cantine scolaire.

-L'effectif de l'école se porte à 22 enfants sachant que le seuil minimum pour le maintien des 2 classes est de 24 élèves.

- Le ramassage scolaire en bus des primaires pris en charge par le Conseil Général se fait au porte à porte depuis peu.

- Un tableau d'affichage fixé sur le mur de la cantine scolaire a été co-acheté par la Communauté de Communes et la municipalité de Ladevèze-Rivière.

- Cérémonie du 11 Novembre : suite à la cérémonie, un repas sur inscription sera proposé au tarif de 12€ pour les adultes et 8€ pour les enfants organisé par le Comité des Fêtes.

- Compte rendu fait par Sylvie NABOS sur la visite du centre de tri TRIGONE à Auch.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0H30

Ont signé aux registres les membres présents